

Créées il y a plus de cent ans, les associations sont présentes dans tous les aspects de la vie sociale. Fort de près de 800 000 structures actives, le secteur associatif représente aujourd'hui 3% du PIB.

Le champ d'intervention des associations est extrêmement diversifié et nécessite l'intervention grandissante des Professionnels Comptables.

Ainsi, le contrôle légal des associations, initié par la loi du 1^{er} mars 1984, a été constamment élargi depuis. Cette évolution s'inscrit dans la volonté d'une plus grande transparence financière au regard notamment de l'importance des ressources collectées par le secteur associatif.

Audit légal

Présent dans ce secteur depuis plus de vingt ans et fort d'une équipe spécialement formée aux problématiques spécifiques, notre groupe bénéficie d'une très large expérience dans le domaine de l'audit légal et peut assurer :

- Une mission de certification des comptes annuels
- La rédaction d'attestation (FSE...) et autres Diligences Directement Liées

Conseil

Au-delà des domaines traditionnels du conseil (révision des comptes annuels, gestion sociale), nous pouvons vous apporter notre expertise dans les domaines suivants :

- Comptabilité- gestion
 - Organisation de systèmes comptables
 - Etablissement de comptes combinés
 - Application des réglementations comptables propres à certains secteurs d'activité (enseignement privé, domaine sanitaire et social, insertion par l'économique)
- Juridique
 - Sécurisation du dossier juridique (rédaction statuts, juridique annuel)
 - Amélioration de l'information financière
 - Fusions
- Accompagnement fiscal
 - Analyse des critères de non-lucrativité
 - Création de secteurs distincts, filialisation d'activités lucratives